

L'AREB choisit l'offre de l'entreprise d'investissement J.C.

Flowers & Co pour l'achat de Vall Banc

- L'offre a été sélectionnée, entre autres critères, par l'expérience internationale de l'investisseur, son engagement avec le développement du négoce bancaire en Andorre et sa proposition de génération de valeur.
- De même, le Conseil de l'AREB a approuvé la Résolution qui permettra la mise en œuvre de Vall Banc, avec sa capitalisation et le transfert ordonné des clients licites, actifs et passifs de BPA à la nouvelle entité.

Andorra la Vella – 21 avril 2016. Le Conseil d'Administration de l'Agència Estatal de Resolució d'Entitats Bancàries (AREB) a approuvé aujourd'hui la sélection de l'entreprise d'investissement étasunienne J.C. Flowers & Co. Comme acheteur de Vall Banc pour un prix total de jusqu'à 29 millions d'euros. L'accord se formalisera définitivement les prochains jours.

L'offre contraignante de l'entreprise d'investissement étasunienne comprend un déboursement initial au moment de la formalisation de l'achat et vente et divers paiements échelonnés liés à l'évolution du négoce, et a été considérée la plus adéquate après une stricte évaluation des conditions proposées à chacune des offres présentées après le procès public d'enchère concurrente qui a été mené par l'AREB ces derniers mois.

La proposition sélectionnée réunit tous les réquisits exigés : optimise les ressources publiques, offre des perspectives positives de continuité du négoce pour Vall Banc, ses clients et employés, et garantit l'observation des meilleures pratiques de négoce et de compliance, conséquence de l'expérience dilatée de J.C. Flowers & Co en ce qui concerne la gestion d'établissements financiers. Cette décision est un pas définitif en ce qui concerne la vente conduite par Key Capital Partners et conseillée par le cabinet d'avocats CMS Albiñana y Suárez de Lezo.

“Cette offre accomplit point par point le plan de résolution de Banca Privada d'Andorra (BPA), approuvé en juin 2015. En particulier, protège les intérêts des clients licites de l'entité, assure la viabilité de Vall Banc et démontre l'intérêt des investisseurs internationaux, tout en certifiant la bonne santé du système financier andorran”, a déclaré Albert Hinojosa, président de l'AREB.

Le Ministère des Finances et la Commission Spéciale de Surveillance et Prévention du Risque pour la Stabilité Financière ont été informés de la décision. De même, une comparution de l'AREB au Consell General (Parlement) a été demandée, d'accord avec l'article 44.2 de la Llei 8/2015 del 2 d'abril, de mesures urgents per a

implantar mecanismes de reestructuració i resolució d'entitats bancàries. Finalment, cette décision reste subordonnée à l'autorisation définitive de l'Institut Nacional Andorrà de Finances (INAF).

Transfert de clients licites, actifs et passifs vers Vall Banc

Parallèlement, et en stricte application de la Llei 8/2015, le Conseil d'Administration de l'AREB ha approuvé aujourd'hui la Résolution par laquelle s'établissent les bases et conditions pour le transfert ordonné des clients licites, actifs et passifs de BPA à Vall Banc.

En concret, après l'analyse des résultats présentées par PwC et de l'exhaustif procès indépendant de révision réalisé ces derniers 12 mois, l'AREB a établi les clients de BPA qu'aujourd'hui peuvent être transférés vers Vall Banc car ils accomplissent toutes les exigences et standards exigés par la réglementation de prévention du blanchissement et financement du terrorisme.

Les comptes des clients considérés « transférables », la plupart des anciens clients de BPA, seront transférés dans quelques semaines, ce qui va leur permettre de récupérer la normalité progressivement, après un an de restrictions opérationnelles.

Les comptes des clients considérés « non transférables », c'est à dire, ceux qui n'ont pas réussi le procès de révision, resteront chez BPA, au moins temporellement. Ces clients pourront être transférés à l'avenir s'ils prouvent l'accomplissement de la réglementation de prévention du blanchissement et financement du terrorisme. Tous les comptes susceptibles d'être reportés comme suspects aux autorités andorranes resteront bloqués chez BPA, qui informera les autorités selon établit la législation du pays.

Par le biais de communications génériques et personnalisées, les clients de BPA seront notifiés de sa situation, et seront invités à contacter sa banque prochainement pour être informés du résultat de l'analyse.

Absorption de pertes de BPA et capitalisation de Vall Banc

D'un autre coté, les décisions comprises à la Résolution représentent l'absorption des nombreuses pertes de BPA selon l'accord à propos de son l'évaluation négative, approuvé par les Conseil d'Administration de l'AREB le 17 juillet 2015 et qui était de -103 millions d'euros, avec l'amortissement total de son capital, les instruments hybrides (préférentielles) et la dette subordonnée selon l'article 36 de la Llei.

Aussi, la Résolution approuvée prévoit une augmentation du capital social de Vall Banc de 27 millions d'euros avec l'émission de nouvelles actions souscrites par l'AREB avec les fonds disponibles du FAREB, jusqu'aux 30 millions d'euros de capital social minimum établi par la législation andorrane en matière d'établissements financiers.

À propos de J.C. Flowers & Co.

J.C. Flowers & Co. est une compagnie privée d'investissement qui investit dans le secteur financier dans le monde entier. Fondée en 1998, J.C. Flowers & Co. a investi près de 15.000 millions de dollars, comprenant les investissements conjoints, chez 44 entreprises de 15 pays. J.C. Flowers & Co investit, entre autres, en banque, assurances, réassurances, valeurs, services, gestion d'actifs et financement. Avec presque 7.000 millions de dollars en actifs gérés, J.C. Flowers & Co. possède des bureaux à New York et Londres.